



# Vivre à Arbin



Travaux

Urbanisme

Lettre n°47.

Bien cher Albinus,

Dans ma lettre N°44 je t'avais fait part de quelques réflexions sur le futur lotissement qui doit être édifié au bout de la rue des Ecoles (ex-terrain de M. Pollet). A cette occasion j'avais, également, évoqué les dysfonctionnements en matière d'urbanisme et les libertés prises par certains habitants. Mais tu vas voir que le laxisme est à tous les étages !

\*\*\*

Pourquoi en reparler ? L'occasion m'en est donnée par la surprenante demande préalable d'urbanisme (DP) déposée par la Mairie et affichée, comme ci-dessous, sur le document demande d'urbanisme :

N°	Nature	Noms des demandeurs	Adresse	Construction à usage	Situation du terrain	N°dossier	Date AFF
11/28	DP	Mairie d'Arbin	Grande Rue	Déplacement portail	AA325	07301811G5006	31/03/2011

Il s'agit du déplacement d'un portail de l'école réalisé il y a plus de 6 mois ! A toutes fins utiles je te rappelle que par délibération N°20/2010 du 28/06/2010 le Conseil, sur proposition du Maire, a accepté le désenclavement de la parcelle AA430 en accordant une servitude de passage sur une surface de 66 m2 prise sur la parcelle AA325 (terrain de l'Ecole) le tout gratuitement. Les Elus ont décidé que les frais d'aménagements de cette servitude et notamment le déplacement du portail de l'Ecole, ainsi que l'enrobé seraient à la charge du bénéficiaire, le promoteur « Les Maisons de Village ». Plus de 6 mois après l'achèvement des travaux, il y a enfin quelqu'un qui s'est rendu compte que la Commune avait engagé des travaux sans respecter les procédures. Chapeau ! Il n'y a donc pas que des particuliers qui sont dans l'illégalité.



Et que constate-t-on sur place ? Est-ce normal que cet aménagement ne respecte pas les dispositions du POS sur le recul de 5m par rapport à la voie publique ? Cette règle ne devrait-elle pas s'appliquer à tous ? Les véhicules qui accéderont à la cour de l'école bloqueront l'accès du lotissement le temps d'ouverture manuelle du portail. Bravo !

Et si les services de l'Etat refusaient cette demande pour non conformité avec le POS ? Le Maire passerait-il outre, ou ferait-il tout casser et recommencer ? Qui payerait ? Nous ou le lotisseur ? Tu vois Albinus, une fois de plus, on constate que l'exemple ne vient pas d'en haut.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Avril 2011